

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : ANRMP-PS4-ERG032

Date d'édition : 07/03/2023 Version : 01

Version : 01

Page : 1/3

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT (AAO) N°P 65/2023

AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP), Riviera 3, Boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, lot n°1085 îlots n°118, 25 BP 589 Abidjan 25, Tél : 27 22 40 00 40 - Fax : 27 22 40 00 44

AOO: N° P 65/2023

Messieurs, Mesdames,

Article 1: L'AUTORITE CONTRACTANTE

L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) a prévu dans le cadre de son budget 2024 sur la ligne : 90011100015665600 « Assurance maladie en faveur du personnel » l'ASSURANCE MALADIE AU PROFIT DES AGENTS DE L'AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Article 2: L'OBJET

le présent appel d'offres, a pour objet l'assurance maladie au profit des agents de l'Autorité Nationale de Régulation des marchés Publics.

Article 3: LA NATURE DU PRIX DU MARCHE – L'ALLOTISSEMENT

3.1 - La nature du prix du marché

Le Marché sera passé sur **prix global et forfaitaire**. Les prestations objet du présent appel d'offres sont constituées d'un lot unique.

Article 4: LE FINANCEMENT

Le marché est financé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sur l'exercice 2024 et imputable sur la ligne : 90011100015665600 « Assurance maladie en faveur du personnel »

Article 5: LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à la concurrence toutes personnes physiques ou morales établies en Côte d'Ivoire pour autant qu'elles satisfassent aux conditions et réglementations ivoiriennes et ayant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution, du présent Appel d'Offres.

Article 6: LE RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Les candidats peuvent consulter gratuitement le dossier en ligne sur l'espace virtuel (SIGOMAP V2) dédiée à cet effet ou retiré contre un paiement non remboursable de trente mille (30 000) francs CFA à l'adresse ci-dessous dès diffusion du présent avis d'appel d'offres.

Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), sise à Cocody Riviera

III, Rue du Lycée Français.

Personne à contacter : Monsieur DJORO D. Rodrigue

Adresse: 25 BP 589 Abidjan 25



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : ANRMP-PS4-ERG032 Date d'édition : 07/03/2023

Version: 01 Version: 01 Page: 2/3

Téléphone/Cellulaire : (225) 27 22 40 00 40 / 05 46 01 95 70

Adresse électronique : **E-mail** : <u>r.djoro@anrmp.ci</u>

Article 7: LE DEPOT DES OFFRES

Les offres devront être déposées au bureau Chargé d'Etudes Division des Acquisition de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés au plus tard le 15/12/2023 à 10 heures 00 minute.

Article 8: L'OUVERTURE DES PLIS

Les offres seront ouvertes à la salle de réunion de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) sise à Cocody, Riviera 3, boulevard Usher ASSOUAN, rue du Lycée Français, lot n°1085 îlots n°118, 25 BP 589 Abidjan 25, Tél : 27 22 40 00 40,

le **15/12/2023 à 10 heures 30 minutes** par les membres de la Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres en présence des représentants des candidats connectés sur la plateforme.

Article 9: LE DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de **quatre-vingt-dix** (90) jours à compter de la date limite de dépôt des offres inscrite à l'article 7 ci-dessus.

Article 10: LE DELAI D'EXECUTION

Le délai de réalisation est d'un an renouvelable une seule fois. Il prendra effet pour la première fois dès la notification de l'ordre de service de démarrer et se terminera le 31 (trente et un) décembre de la même année.

Le contrat peut être renouvelé la troisième année conformément aux dispositions de l'article 79 du Code des marchés publics.

Article 11: LA GARANTIE D'OFFRE

Les offres doivent comprendre une Garantie de soumission établie par une banque, un organisme financier ou un tiers agrée par le Ministre chargé des finances de la République de Côte d'Ivoire ou délivrée par une banque établie dans l'espace UEMOA d'un montant d'un million huit cent mille (1 800 000) F CFA

Les soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant un délai de cent- vingt (120) jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

La garantie d'offres demeurera valide 30 jours après l'expiration du délai de validité des offres soit (120 jours + 30 jours= 150 jours).

Si un soumissionnaire produit une garantie d'offres émanant d'une banque étrangère (banque hors espace UEMOA), celle-ci doit être accompagnée d'une convention signée entre le garant et une banque établie en Côte d'Ivoire ou dans l'espace UEMOA.

Article 12: AFFICHAGE ET PUBLICATION DES RESULTATS



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Référence : ANRMP-PS4-ERG032 Date d'édition : 07/03/2023

Version: 01 Version: 01 Page: 3/3

Dès la validation de la décision d'attribution du marché, l'autorité contractante publiera dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics et par voie d'affichage dans ses locaux, la décision d'attribution et tiendra à la disposition des soumissionnaires, le rapport d'analyse de la Commission d'Ouverture des Plis et de Jugement des Offres (COJO), ayant guidé ladite attribution à l'adresse ci-après :

Division des Acquisitions de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics, sise à Cocody Riviera III, rue du Lycée Français 25 BP 589 Abidjan 25, tél : (225) 27 22 40 00 40 / 05 46 01 95 70.

Article 13: DROIT D'ENREGISTREMENT ET DE REDEVANCE DE REGULATION

Le marché issu du présent appel d'offres sera soumis aux formalités de timbres d'enregistrement et de redevance de régulation (0.5% du montant hors taxes du marché) aux frais du titulaire lors de l'enregistrement du marché.

Article 14: LA LEGISLATION REGISSANT LE MARCHE

Le présent appel d'offres est soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment à l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.